



Je prépare ma retraite

Je veux prendre ma retraite au bon moment. À cet effet, je me renseigne sur les différentes situations de départ en retraite qui s'offrent à moi. Puis je choisis la date approximative à laquelle je vais demander la liquidation de ma retraite.

✕ SITUATION 1 : SALARIÉ DU PRIVÉ

Me renseigner sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite. Je regarde les possibilités de départ anticipé :

- Pour carrières longues lorsque j'ai commencé à travailler jeune.
- Si je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins **50 %**.
- Si j'exerce un métier pénible (j'ai un compte personnel de prévention de la pénibilité ou je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins 10% d'origine professionnelle).

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

- d'une pension de retraite de base à taux plein,
- d'une retraite complémentaire

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études.

Estimer mes droits à pension

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions selon mon âge de départ en retraite effectif.

À savoir : si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

Faire ma demande de retraite

4 à 6 mois avant ma date de départ souhaitée, j'effectue mes démarches de demande de départ en retraite.

Demander le versement de mes plans d'épargne retraite

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de :

- mon plan d'épargne retraite populaire (Perp)
- mon plan d'épargne pour la retraite collectif (Perco)

Informé, si nécessaire, ma caisse de retraite d'un cumul

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul de ma pension avec des revenus d'activités.

✕ SITUATION 2 : FONCTIONNAIRE

Me renseigner sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite Je regarde les possibilités de départ anticipé :

- Pour carrière longue lorsque j'ai commencé à travailler jeune.
- Si je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins **50 %**.
- Si je suis définitivement inapte à l'exercice de mes fonctions (invalidité).
- Si je suis parent d'un enfant atteint d'une invalidité d'au moins 80 %.
- Si je suis fonctionnaire d'État et si j'ai une infirmité ou une maladie incurable rendant l'exercice de toute profession impossible.
- Si je suis fonctionnaire d'État et si mon époux(se) ou partenaire de Pacs a une infirmité ou maladie incurable rendant l'exercice de toute profession impossible.

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

- d'une pension de retraite de base à taux plein,
- d'une retraite complémentaire

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études.

Estimer mes droits à pension

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions, selon mon âge de départ en retraite effectif.

À savoir : si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

Faire ma demande de retraite

Au moins 6 mois avant ma date de départ souhaitée, je contacte la direction des ressources humaines de mon administration. C'est elle qui constituera les dossiers de demande de retraite de base et complémentaire.



À noter : si je suis fonctionnaire d'État, je peux m'adresser à mon service de gestion du personnel en lui communiquant une déclaration préalable.

Demander le versement de mes plans d'épargne retraite

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de mon plan d'épargne retraite populaire (Perp).

Informé, si nécessaire, ma caisse de retraite d'un cumul

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul de ma pension avec des revenus d'activités.

✕ SITUATION 3 : AGENT PUBLIC CONTRACTUEL

Me renseigner sur les conditions de départ

Je m'informe sur l'âge minimum à partir duquel je peux partir en retraite.

Je regarde les possibilités de départ anticipé :

- Pour carrière longue, lorsque j'ai commencé à travailler jeune.
- Si je suis atteint d'une incapacité permanente d'au moins **50** %.

Je m'informe sur les conditions pour bénéficier :

- d'une pension de retraite de base à taux plein,
- d'une retraite complémentaire

Je consulte les possibilités de rachat de mes années d'études.

Estimer mes droits à pension

Je me procure un relevé de situation individuelle récent, par internet ou par courrier adressé à ma caisse de retraite.

En cas d'oublis ou d'erreurs, j'en demande la rectification.

Muni du relevé de situation individuelle, j'estime le montant de ma ou mes pensions selon mon âge de départ en retraite effectif.

À savoir : si j'ai effectué des services militaires, je dois demander une attestation des services accomplis pour les faire prendre en compte dans le calcul de mes droits.

Faire ma demande de retraite

4 mois avant ma date de départ souhaitée, je demande :

- ma retraite de base en ligne, par internet ou par courrier, au moyen du formulaire dédié.
- ma retraite complémentaire Ircantec par internet ou par courrier.

Demander le versement de mes plans d'épargne retraite

Si je dispose de plans d'épargne retraite, je demande la délivrance des fonds de mon plan d'épargne retraite populaire (Perp)

Informé, si nécessaire, ma caisse de retraite d'un cumul

Si j'envisage de poursuivre une activité professionnelle, salariée ou non, je m'informe sur les conditions de cumul de ma pension avec des revenus d'activités.

Pour en savoir plus

- [Site info-retraite.fr](http://Site%20info-retraite.fr)
Groupement d'intérêt public Info retraite
- [Site de la retraite de la Sécurité sociale](http://Site%20de%20la%20retraite%20de%20la%20S%C3%A9curit%C3%A9%20sociale)
Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav)
- [Site de l'Arcco](http://Site%20de%20l'Arcco)
Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (ARRCO)
- [Site de l'Agirc](http://Site%20de%20l'Agirc)
Association générale des institutions de retraite des cadres (Agirc)
- [Site des retraites des fonctionnaires de l'État](http://Site%20des%20retraites%20des%20fonctionnaires%20de%20l'Etat)
Service des retraites de l'État (SRE) - Ministère chargé des finances
- [Site de la CNRACL](http://Site%20de%20la%20CNRACL)
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- [Site du RAFP](http://Site%20du%20RAFP)
Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP)
- [Site de l'Ircantec](http://Site%20de%20l'Ircantec)
Institution de retraite complémentaire - agents non titulaires de l'État et des collectivités (Ircantec)
- [Retraite : atelier de prévention](http://Retraite%20:%20atelier%20de%20pr%C3%A9vention)
Santé publique France
- [Ircantec : la demande de retraite](http://Ircantec%20:%20la%20demande%20de%20retraite)
Institution de retraite complémentaire - agents non titulaires de l'État et des collectivités (Ircantec)

